

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 094/2026

A L'ENTREPRISE MICO CONGO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la réhabilitation de la route en terre battue tronçon Kaponda-Musokantanda, conclu avec le secteur de Lufupa, pour un montant total hors taxe dollars américains quarante-deux mille cinq cent quarante-deux, septante-neuf centimes (USD 42 542,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent nonante-sept, quatre-vingt centimes (USD 297,80), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/05/2026

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MUYI
Directeur Général

00000094